

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA THUILE
Séance du Vendredi 05 juin 2026**

Convocation : 29/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le cinquième jour du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François POITOU,
Affichage : 08/06/2026	
Nombre des membres du conseil municipal : 10	Étaient présents : Mesdames Cécile MONGELLAZ TUCOULAT, Aurélie GREFFIOZ, Sylvie RUPPIN, et Euryanthe MERCIER, Messieurs Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD, Renaud BATAILLE, Gaylord MARCHAND et M. Benjamin CAILLET.
Nombre des membres en exercice : 10	
Nombre de conseillers ayant participé aux délibérations : 10	Étaient représentés : M. Jean-François FONTANEL donne procuration à Renaud BATAILLE Absents excusés : Jean-François FONTANEL Nommé secrétaire de séance : Mme Cécile MONGELLAZ-TUCOULAT

Début de séance 18h30

I. Validation du précédent compte rendu

10 voix Pour

II. Election des représentants au collège électoral des sénateurs

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.130 à R.148 ;

Vu le décret portant convocation des conseils municipaux pour la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner, parmi ses membres, un délégué titulaire et trois suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs ;

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
Le Conseil municipal,

PROCLAME élus pour participer à l'élection des sénateurs :

Délégué titulaire :

- Monsieur POITOU Jean-François 9 voix pour et 1 blanc

Suppléants :

- Madame MONGELLAZ-TUCOULAT Cécile 9 voix pour et 1 blanc
- Monsieur PASCAL-GIROUD Alexandre 9 voix pour et 1 blanc
- Madame GREFFIOZ Aurélie 9 voix pour et 1 blanc

Les intéressés ont déclaré accepter leur désignation.

09 voix Pour et 01 blanc

III. Questions diverses

Coupe de bois à Nécuidet :

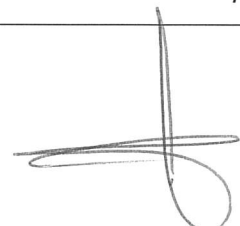
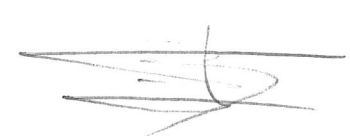
À la suite de l'intervention présentée lors du précédent Conseil municipal concernant le signalement d'une coupe de bois réalisée à Nécuidet sur les parcelles cadastrées G245 et G248, les personnes concernées étaient présentes afin d'exposer leurs observations et éléments d'information.

Après examen du dossier, les élus indiquent que cette coupe de bois avait fait l'objet d'une autorisation en 2024 dans le cadre d'un projet de débroussaillage et de réouverture de prairie, mené en partenariat avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges et la Société d'Économie Alpestre.

Les échanges ont permis de mettre en évidence plusieurs points nécessitant des précisions, notamment la définition de la superficie concernée par le débroussaillage, la délimitation des parcelles, ainsi que les modalités d'accès et de transport des grumes dans le respect des chemins et des prairies.

Afin de clarifier ces différents aspects, une rencontre sur site sera organisée en présence de l'ensemble des parties prenantes, des propriétaires, des exploitants et des organismes concernés.

Fin de séance 20h10

 Jean-François POITOU Maire	 Cécile MONGELLAZ-TUCOULAT 1 ^{ère} adjointe
 Alexandre PASCAL-GIROUD 2 ^{ème} Adjoint	 A.G Aurélie GREFFIOZ 3 ^{ème} Adjointe
Jean-François FONTANEL Conseiller Municipal – Elu délégué	Sylvie RUPPIN Conseillère Municipale – Elue déléguée
 Renaud BATAILLE Conseiller Municipal	 Euryanthe MERCIER Conseillère Municipale
 Benjamin CAILLET Conseiller Municipal	Gaylord MARCHAND Conseiller Municipal

